Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 34

27 mars 2024

Présents : Hubert Bernard, Daniel Leparoux, Nicolas Ménard, Aurélien Picot
Excusé : Mickaël Herriau
Assiste : Sébastien Duret

Préambule :
M. Daniel Leparoux, membre du club de Chapelain AC (513858), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Nicolas Ménard, membre du club de Landreau Loroux OSC (544136), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Aurélien Picot, membre du club de Le Cellier Mauves FC (581259), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Hubert Bernard est nommé Président de séance.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure
Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :
- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.
En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 33 du 21 mars 2024 sous réserve de lire Hubert Bernard, président de séance.

2. Matchs reportés ou à rejouer

Art. 120 des règlements généraux :
« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.
Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Match	Date initiale	Nouvelle date
27818213	U15 D2	Vigneux Es 1 / St-André des Eaux 1	16.03.2024	A fixer
27815676	U18 D2	Guérande St-Aubin 1 / Nantes Métallo Sc 1	16.03.2024	A fixer
27818945	U15 D5	GJ ASL FCCM 3 / Missillac Fc 1	09.03.2024	30.03.2024

3. Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : *« 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.*
En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5ème jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.
2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :
En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.
Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : ***« 1.*** *Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,*
- ***a)*** *avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.*
- ***b)*** *Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.*

2. *En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »*

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- **Feuille de match du week-end du 23 mars 2024 non reçues à ce jour :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
27818623	U15 D4	Le Gâvre Fcgc 1	Vay Marsac Fc 1	Relance

4. Étude des dossiers

Match n°27818949 Missillac Fc 1 – Guérande St-Aubin 2 U15 D5 groupe B du 16.03.2024

Vu le courriel de Missillac Fc
Vu le courriel de Guérande St-Aubin 2
Le secrétariat a réclamé la feuille de match de la rencontre susmentionnée au club recevant

Considérant que l'Art. 28 des règlements des championnats régionaux et départementaux dispose que :
« 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.
En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5ème jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.
2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.
En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.
Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article ».

En application des dispositions financières du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022
En application des dispositions financières – Annexe 5 - de la Ligue de Football des Pays de la Loire,

La Commission constate que :
- Aucune feuille de match informatisée n'a été établie
- Aucune feuille de match papier n'a été renvoyée au Centre de Gestion malgré le courriel de Missillac Fc
- Le club de Missillac Fc n'a pas donné réponse au courriel ni d'éléments complémentaires au courriel initial

En conséquence, la Commission décide :
- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 à 3 buts à l'équipe 1 du club de Missillac Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Guérande St-Aubin
- D'imputer une amende de 105 € au club de Missillac Fc pour non-réponses aux documents demandés (feuille de match papier, rapport d'échec)

Match n°27698268 Nantes St-Médard de Doulon 21 – Ancenis Rcasg 2 Coupe U18 Jean Olivier – Groupe 19 du 27.01.2024

Vu le courriel de l'arbitre,
Vu l'absence de réponse du club de Nantes St-Médard de Doulon

Vu l'article 7 du Règlement de la Coupe U18 Jean Olivier qui précise que : *« Le club recevant au jour du match devra assurer le paiement des frais de déplacement du ou des arbitres et éventuellement du ou des délégués officiellement désignés par le District de Football de Loire-Atlantique pour la rencontre. Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse resteront à sa charge. »*

La Commission constate que :
- Madame Camille CHARLES JAMONT arbitre n'a pas reçu les indemnités dues s'élevant à 59,08 € le jour de la rencontre

La Commission décide de :
- De rembourser de cette même somme à Madame Camille CHARLES JAMONT
- D'infliger une amende de 52 € au club de Nantes St-Médard de Doulon pour non paiement des indemnités d'arbitrage le jour de la rencontre et absence de réponse à la demande du secrétariat

5. Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué
« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :
La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique. Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25
« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.
Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.
Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.
Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain…) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».
Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.
Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.
Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.
Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.
Tout manquement à ces obligations pourra entrainer une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.
En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débuter.
***2.** La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à*
a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.
b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement».

En application du procès-verbal du Comité de Direction PV n° 06 du 06 avril 2023, la Commission relève les manquements et inflige l'amende de 16 € aux équipes concernées.

Les amendes financières figurent en annexe.

6. Forfaits

. Forfaits
La Commission étudie :
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 06 avril 2023, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

Le Président de séance,
Hubert Bernard

Le secrétaire de séance,
Sébastien Duret

Equipes forfaits

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe		Match		Date
Départemental 4 U18 Masculin / 3	C	564168	Gj Suce/Erdre Casson 23	FM	27816500	63398.1	24/03/2024
Départemental 4 U18 Masculin / 3	F	541370	Aigrefeuille As Main 24	FM	27816767	63530.1	23/03/2024
		560136	Gj Sud Retz Football 22	FM	27816766	63529.1	23/03/2024
Départemental 1 U17 Masculin / 3	B	560849	Gj Asl Fccm 1	FM	27816944	63619.1	23/03/2024
Départemental 1 U17 Masculin / 3	C	513858	La Chapelle Ac Chap 1	FM	27817031	63668.1	23/03/2024
Départemental 2 U17 Masculin / 3	A	501945	Pornichet Es 2	FM	27817081	63710.1	23/03/2024
		582205	Camoel Presqu'Ile Fc 2	FM	27817084	63713.1	23/03/2024
Départemental 2 U17 Masculin / 3	B	563770	Nantes Sporting Club 2	FM	27817159	63757.1	23/03/2024
Départemental 2 U14 Masculin / 3	A	521131	Nantes St Med Doulon 21	FM	27820548	65031.1	23/03/2024
Départemental 5 U15 Masculin / 3	A	501945	Pornichet Es 3	FM	27838660	65576.1	23/03/2024
Départemental 5 U15 Masculin / 3	C	551077	Fay Bouvron Fc 2	FM	27819032	64679.1	23/03/2024
Départemental 5 U15 Masculin / 3	D	512355	Ent. Nort/Petit Mars 3	FM	27819075	64722.1	23/03/2024
Départemental 4 U15 Masculin / 3	E	581361	Vertou Foot Es 2	FM	27818762	64499.1	23/03/2024
Départemental 4 U15 Masculin / 3	F	518109	Nantes St Yves Esp. 1	FM	27818837	64544.1	23/03/2024

Type de dossier : Administratif

Dossier : 21777962 Match : 64499.1 Départemental 4 U15 Masculin / 3 Groupe E 757

Date : 22/03/2024 23/03/2024 548100 La Montagne Fc 1 - 581361 Vertou Foot Es 2

Personne : Club : **581361 E.S. VERTOU FOOT**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier : 21778399 Match : 63530.1 Départemental 4 U18 Masculin / 3 Groupe F 774

Date : 22/03/2024 23/03/2024 554096 Villeneuve Bourgneuf 21 - 541370 Aigrefeuille As Main 24

Personne : Club : **541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier : 21778676 Match : 63398.1 Départemental 4 U18 Masculin / 3 Groupe C 737

Date : 22/03/2024 24/03/2024 564168 Gj Suce/Erdre Casson 23 - 580423 Gj Loireauxence Vair 23

Personne : Club : **564168 GJ SUCE/ERDRE CASSON**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier : 21778678 Match : 63619.1 Départemental 1 U17 Masculin / 3 Groupe B 740

Date : 22/03/2024 23/03/2024 560849 Gj Asl Fccm 1 - 502031 St Brevin Ac 1

Personne : Club : **560849 GJ ASL FCCM**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier : 21778793 Match : 63529.1 Départemental 4 U18 Masculin / 3 Groupe F 774

Date : 22/03/2024 23/03/2024 524921 Chauve Eclair 22 - 560136 Gj Sud Retz Football 22

Personne : Club : **560136 GJ SUD RETZ FOOTBALL**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier : 21778916 Match : 65576.1 Départemental 5 U15 Masculin / 3 Groupe A 763

Date : 22/03/2024 23/03/2024 560849 Gj Asl Fccm 2 - 501945 Pornichet Es 3

Personne : Club : **501945 ENT.S. DE PORNICHET**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier : 21778917 Match : 65031.1 Départemental 2 U14 Masculin / 3 Groupe A 768

Date : 22/03/2024 23/03/2024 501948 Chateaubriant Voltig 21 - 521131 Nantes St Med Doulon 21

Personne : Club : **521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier : 21778920 Match : 67214.1 Départemental 4 U13 Masculin / 3 Groupe N 943

Date : 22/03/2024 23/03/2024 501946 Montoir Cs 3 - 521036 Pontchateau St Guill 3

Personne : Club : **501946 C.S. MONTOIRIN**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	27/03/2024	27/03/2024	37,00€

Dossier :	21779139	Match :	64679.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3		Groupe C			762
Date :	23/03/2024		23/03/2024	548227	Guemene Fc 2	-	551077	Fay Bouvron Fc 2	
Personne :						Club :	**551077**	**FAY-BOUVRON F. C.**	
Motif :	05	Forfait					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier :	21779265	Match :	63710.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3		Groupe A			743
Date :	23/03/2024		23/03/2024	544892	Paimboeuf Estuaire 1	-	501945	Pornichet Es 2	
Personne :						Club :	**501945**	**ENT.S. DE PORNICHET**	
Motif :	05	Forfait					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier :	21779511	Match :	63713.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3		Groupe A			743
Date :	23/03/2024		23/03/2024	528847	St Nazaire Immaculee 1	-	582205	Camoel Presqu'Ile Fc 2	
Personne :						Club :	**582205**	**FOOTBALL CLUB CAMOEL PRESQU'ILE VILAINE**	
Motif :	05	Forfait					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier :	21782988	Match :	63757.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3		Groupe B			742
Date :	23/03/2024		23/03/2024	501946	Montoir Cs 1	-	563770	Nantes Sporting Club 2	
Personne :						Club :	**563770**	**SPORTING CLUB DE NANTES**	
Motif :	05	Forfait					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier :	21783124	Match :	64544.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3		Groupe F			769
Date :	23/03/2024		23/03/2024	560136	Gj Sud Retz Football 2	-	518109	Nantes St Yves Esp. 1	
Personne :						Club :	**518109**	**ESP. ST YVES DE NANTES**	
Motif :	05	Forfait					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier :	21783173	Match :	64722.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3		Groupe D			760
Date :	23/03/2024		23/03/2024	512355	Ent. Nort/Petit Mars 3	-	554118	Gj Abbaretz P Bleue 2	
Personne :						Club :	**512355**	**NORT A.C.**	
Motif :	05	Forfait					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier :	21808894	Match :	63668.1	Départemental 1 U17 Masculin / 3		Groupe C			771
Date :	26/03/2024		23/03/2024	560160	Bouguenais Foot 1	-	513858	La Chapelle Ac Chap 1	
Personne :						Club :	**513858**	**A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE**	
Motif :	05	Forfait					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					27/03/2024	27/03/2024	52,00€

Dossier :	21808998	Match :	66022.1	Coupe U15 Intersport / Unique		2			843
Date :	26/03/2024		09/03/2024	560161	Le Gavre Fcgc 1	-	502178	Blain Es 2	
Personne :						Club :	**560161**	**FOOTBALL CLUB LE GAVRE LA CHEVALLERAIS**	
Motif :	01	Retard Feuille de Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches					27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809207	Match :	64226.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3		Groupe B			752
Date :	26/03/2024		23/03/2024	552461	Gj 3 Forets Soudan 1	-	547590	Mouzeil Teille Ligne 1	
Personne :						Club :	**552461**	**GJ TROIS FORETS**	
Motif :	01	Retard Feuille de Match					Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches					27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809209	Match :	63169.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3				Groupe B		733
Date :	26/03/2024		23/03/2024	515463	Petit Mars Fc 21	-	501948	Chateaubriant Voltig 23		
Personne :						Club :	**515463**	**PETIT MARS FOOTBALL CLUB**		
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809210	Match :	63799.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3				Groupe C		741
Date :	26/03/2024		23/03/2024	502086	Chateaubriant Al 1	-	544136	Le Loroux Landreau O 1		
Personne :						Club :	**502086**	**AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT**		
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809211	Match :	63803.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3				Groupe C		741
Date :	26/03/2024		23/03/2024	547590	Mouzeil Teille Ligne 1	-	519335	Nant'Est F.C. 1		
Personne :						Club :	**519335**	**NANT'EST FOOTBALL CLUB**		
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809212	Match :	64633.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3				Groupe B		761
Date :	26/03/2024		23/03/2024	560387	Gj La Baule Cote D'A 2	-	560518	Campbon Ubcc 3		
Personne :						Club :	**560387**	**GJ LA BAULE COTE D'AMOUR**		
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809213	Match :	64720.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3				Groupe D		760
Date :	26/03/2024		23/03/2024	513964	Ent.St-Mars/Oudon Co 2	-	502178	Blain Es 3		
Personne :						Club :	**513964**	**JEANNE-ARC ST MARS DU DESERT**		
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809214	Match :	64900.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3				Groupe H		770
Date :	26/03/2024		23/03/2024	561031	Gj De Goulaine 3	-	547524	Ste Pazanne Retz Fc 3		
Personne :						Club :	**547524**	**F.C. DE RETZ**		
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809221	Match :	63170.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3				Groupe B		733
Date :	26/03/2024		23/03/2024	552653	Derval Sc Nord Atlan 21	-	581910	Gj Joue Les Touches 21		
Personne :						Club :	**552653**	**S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL**		
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809222	Match :	63574.1	Départemental 1 U17 Masculin / 3				Groupe A		739
Date :	26/03/2024		23/03/2024	560414	Gj Mésanger St Gereo 1	-	512355	Nort Sur Erdre Ac 1		
Personne :						Club :	**560414**	**GJ MÉSANGER ST-GÉRÉON**		
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809223	Match :	63847.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3				Groupe D		772
Date :	26/03/2024		23/03/2024	518479	Bouaye Fc 1	-	590304	Vieillevigne Planche 1		
Personne :						Club :	**518479**	**F.C. BOUAYE**		
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809224	Match :	64631.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3			Groupe B		761
Date :	26/03/2024		23/03/2024	528847	St Nazaire Immaculee 2	-	540404	Pontchateau Aos 2	
Personne :						Club :	**528847**	**F.C. DE L'IMMACULEE ST NAZAIRE**	
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809225	Match :	64634.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3			Groupe B		761
Date :	26/03/2024		23/03/2024	502454	Missillac Fc 1	-	501945	Pornichet Es 2	
Personne :						Club :	**502454**	**MISSILLAC FOOTBALL CLUB**	
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809226	Match :	64900.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3			Groupe H		770
Date :	26/03/2024		23/03/2024	561031	Gj De Goulaine 3	-	547524	Ste Pazanne Retz Fc 3	
Personne :						Club :	**561031**	**GJ DE GOULAINE**	
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809227	Match :	64768.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3			Groupe E		759
Date :	26/03/2024		23/03/2024	553174	Nantes St Joseph Por 2	-	547590	Mouzeil Teille Ligne 3	
Personne :						Club :	**553174**	**NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE**	
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809229	Match :	64769.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3			Groupe E		759
Date :	26/03/2024		23/03/2024	580423	Gj Loireauxence Vair 4	-	522724	St Herblain Uf 3	
Personne :						Club :	**580423**	**GJ LOIREAUXENCE VAIR**	
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809230	Match :	65061.1	Départemental 2 U14 Masculin / 3			Groupe B		837
Date :	26/03/2024		23/03/2024	564392	Gj Gbbc 21	-	547525	Nantes Sud 98 21	
Personne :						Club :	**564392**	**GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND**	
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809233	Match :	65531.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3			Groupe A		756
Date :	26/03/2024		23/03/2024	549344	Ent. Tcfc / Fcs 1	-	502394	Herbignac St Cyr 1	
Personne :						Club :	**549344**	**TEMPLE CORDEMAIS F.C.**	
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809234	Match :	65533.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3			Groupe A		756
Date :	26/03/2024		23/03/2024	560518	Campbon Ubcc 2	-	560772	Gj Fc3r Fcam 1	
Personne :						Club :	**560518**	**UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY**	
Motif :	22	Absence Délégué au Match						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match						27/03/2024	27/03/2024	16,00€

Dossier :	21809265	Match :	64626.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3			Groupe B		761
Date :	26/03/2024		16/03/2024	502454	Missillac Fc 1	-	502274	Guerande St Aubin 2	
Personne :						Club :	**502454**	**MISSILLAC FOOTBALL CLUB**	
Motif :	15	Absence de réponse demande document ou renseignement						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	15	Absence réponse demande document ou renseignement						27/03/2024	27/03/2024	105,00€

Nombre de dossiers de type : Administratif : 35